



Délibérations prises lors de la séance du Conseil d'administration en date du 24 janvier 2020.

Délibération n° CA / 20 / IV - 01 Compte rendu des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 12 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration a délégué, par délibération n° CA / 15 / IV - 05 du 3 juin 2015, une partie de ses attributions au Bureau. Il s'agit ici de rendre compte des décisions prises par le Bureau en date du 12 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette communication.

Délibération n° CA / 20 / IV - 02 Renouvellement du Conseil d'Administration.

Dans le cadre du renouvellement partiel du Conseil d'Administration qui fera suite aux prochaines élections municipales de mars 2020, le Code Général des Collectivités Territoriales impose au Conseil d'Administration de délibérer, préalablement, sur le nombre et la répartition des sièges du Conseil d'Administration du SDIS. Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de maintenir à 30 le nombre de membres du Conseil d'Administration, avec la répartition suivante : 22 représentants du Département et 8 représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Délibération n° CA / 20 / IV - 03 Composition de la commission de recensement des votes en vue du renouvellement du Conseil d'Administration, de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours et du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Dans la continuité du rapport précédent et conformément au CGCT, des élections auront lieu pour la CATSIS et le CCDSPV. Par conséquent, il convient de désigner les membres de la commission placée sous l'égide de la Préfecture. Cette commission est composée du Préfet ou de son représentant, du Président du Conseil d'Administration ou de son représentant, de deux Maires et deux Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et du Directeur Départemental ou de son représentant.

Le Conseil d'Administration a désigné les maires de Cysoing et d'Orchies et les Présidents des communautés de communes Cœur de l'Avesnois et Sud de l'Avesnois ès qualités pour siéger à cette commission.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 20 / IV - 04 Délégation au Bureau.

Il apparaît souhaitable, pour assurer le rythme d'activité des services administratifs et notamment en prévision des opérations électorales concernant la CATSIS et le CCDSPV, que le Bureau puisse intervenir rapidement dans certains domaines entre deux réunions du Conseil d'Administration. Par conséquent, conformément au CGCT, l'exception relative au renouvellement des membres du Conseil d'Administration a été précisée.

Le Conseil d'Administration a autorisé le Bureau à prendre toutes décisions dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil d'Administration et relevant des compétences énumérées dans le rapport.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 20 / III - 01 Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) vise à dresser le cadre dans lequel s'inscrira la gestion budgétaire 2020, le budget primitif en constituant la traduction concrète. Si le ROB présente à l'évidence un caractère financier, il est avant tout un acte politique, en ce qu'il exprime une stratégie générale et une vision globale du SDIS. La composante financière constitue dans ce cadre la mise en œuvre de ces orientations générales et leur application à un domaine spécifique, à travers la définition de la politique financière.

Aussi, ce ROB est construit sur une double perspective :

- Le rappel de cette stratégie générale et de sa déclinaison en 2020,
- La proposition de priorités budgétaires pour 2020, alignées sur cette stratégie générale et compatibles avec le cadre financier et ses contraintes.

Le Conseil d'Administration a pris acte du rapport sur les orientations budgétaires 2020 et du débat qui en a découlé.